

COUVERTURE FACULTATIVE

■ Extension aux conjoints des garanties obligatoires mises en place par l'entreprise :

L'adhésion de l'entreprise permet aux salariés qui le souhaite de faire bénéficier à leurs conjoints des garanties obligatoires souscrites par l'entreprise.

	COTISATION MENSUELLE			
	Base conventionnelle		Option*	
	Régime général	Régime local	Régime général	Régime local
Conjoint, pacsé, concubin	0,30% PMSS + 1,48% TAB	0,30% PMSS + 0,89% TAB	0,36% PMSS	0,36% PMSS

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale

TAB : Tranche A (partie du salaire limitée au plafond mensuel de la Sécurité sociale) et B (partie du salaire comprise entre le plafond de la tranche A et 4 fois ce plafond) de la rémunération mensuelle brute

*La cotisation optionnelle est en complément de la base conventionnelle.

■ Amélioration du niveau des garanties obligatoires mises en place dans l'entreprise :

L'adhésion de l'entreprise permet aux salariés qui le souhaitent d'améliorer le niveau de garanties si l'employeur n'a pas fait le choix de souscrire à l'option. La mise en place de l'option choisie par le salarié s'applique le cas échéant à son conjoint s'il a choisi de lui étendre les garanties obligatoires. Les cotisations sont exprimées :

- pour lui-même et ses enfants à charge en complément de la cotisation obligatoire de l'entreprise ;
- pour son conjoint en complément de la cotisation de l'extension du dispositif obligatoire mis en place par l'entreprise.

	COTISATION MENSUELLE
	Option
	Régime général et local
Famille hors conjoint*	0,49% PMSS
Conjoint, pacsé, concubin	0,36% PMSS

* Salarié et enfants à charge

PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité sociale

→ Ces cotisations facultatives sont à la charge exclusive du salarié et sont appelées selon les modalités choisies ci-après (votre choix s'applique pour l'ensemble de vos salariés) :

- prélèvement sur le compte bancaire du salarié précompte salarial (vous vous engagez à procéder au versement des cotisations telles qu'elles figurent au présent document pour la couverture des risques correspondants)

SIGNATURE

Le bulletin d'adhésion doit être retourné à la mutuelle accompagné d'un état du personnel.

Nous vous adresserons :

- Dès réception de ces documents : votre contrat et les bulletins individuels d'affiliation,
- Au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

Fait à

le

Signature du représentant légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Mutex et votre mutuelle mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel, afin de gérer votre contrat. Les données collectées sont indispensables à cet effet. Elles pourront aussi être utilisées dans le cadre des opérations de contrôle et de lutte contre le blanchiment. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition concernant vos données personnelles de définir des directives relatives au sort de ces données après le décès. Vous pouvez exercer ces droits par courrier en envoyant votre demande accompagnée d'une copie d'un titre d'identité, auprès du correspondant Informatique et Libertés de Mutex - 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de Mutex et, le cas échéant, de ses sous-traitants et prestataires. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.

Tout consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Je m'oppose à recevoir vos offres commerciales.



OCIANE

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°434 243 085, Siège social : 8 terrasse du Front du Médoc - 33054 BORDEAUX Cedex

BULLETIN D'ADHÉSION À RETOURNER À :

Le contrat est coassuré par Adréa Mutuelle, Apréva, Chorüm, Eovi-Mcd mutuelle, Harmonie Mutuelle, Mutex et Mutuelle Ociane. Organismes présentés dans les conditions générales et la notice d'information.